TARN-ET-GARONNE mag

le magazine du Conseil Général de Tarn-et-Garonne

août 2009 - numéro 67

Tourisme
à la (re)découverte de notre espace

Entreprendre
la plateforme logistique départementale

Social
R.S.A. : mode d'emploi

Patrimoine
voyages dans le temps à l'Abbaye de Belleperche

L'actualité du Conseil Général en ligne : www.cg82.fr

le mot du Président

Jean-Michel BAYLET
Ancien Ministre
Sénateur de Tarn-et-Garonne
Président du Conseil Général

La crise et les incertitudes quant à l'emploi sont au cœur de vos préoccupations, comme de nombreux Français. Le Conseil Général de Tarn-et-Garonne en a pris toute la mesure mais n'a pas attendu les effondrements boursiers et les vagues de licenciements pour lancer de grands programmes en faveur de l'emploi. Le projet de la Zone d'aménagement concertée de 450 hectares de Campsas, Labastide-Saint-Pierre et Montbartier, initié en 2005, avance très concrètement et devrait conduire, d'ici 2011 à l'implantation de nouvelles entreprises avec plusieurs milliers de postes à pourvoir.

La morosité économique est bien présente et je le déplore. Il n'en demeure pas moins que les vacances scolaires, le beau temps et la profusion de festivals qui rythment l'été en Tarn-et-Garonne, vous amènent à faire une parenthèse, le temps de quelques jours ou de quelques semaines pour les plus chanceux. Et c'est tant mieux ! Les vacances sont au moral ce que la future plateforme logistique est à l'emploi : nécessaire.

Prendre du bon temps, user et abuser des loisirs, se détendre tout simplement, c'est tout un art... Faut-il encore que le programme soit de bonne qualité. En Tarn-et-Garonne, ce n'est pas un, mais plusieurs programmes qui vous sont proposés. Que vous soyez avides d'évasions sportives ou culturelles, que vous soyez célibataire, amoureux ou en famille, notre département constitue votre gros catalogue de vacances, à deux pas de chez vous.

Je vous invite à redécouvrir notre beau territoire cet été. Pour deux raisons. La première, c'est que notre département a beaucoup à offrir. Vous êtes Tarn-et-Garonnais tout au long de l'année certes, pourquoi ne pas devenir touristes en Tarn-et-Garonne pendant vos congés ? Il y a tellement de sites insolites et même plus populaires qui méritent d'être explorés. La deuxième, c'est le budget. Partir en vacances près de chez soi est une économie considérable qui n'est plus à démontrer. Et dans notre département, les loisirs sont accessibles. De nombreux festivals, sites touristiques et autres circuits de randonnées sont mêmes gratuits. En ce qui concerne le gîte et le couvert, du camping aux chambres d'hôtes en passant par les restaurants sympathiques ou gastronomiques, vous composez votre programme en fonction de vos goûts et de votre budget.

Pour organiser vos vacances en Tarn-et-Garonne, notre toute nouvelle Agence de Développement Touristique est la meilleure agence de voyages ! Elle réunit toutes les prestations autour du tourisme et des loisirs et vous conseille sur vos choix en fonction de vos critères. Son site internet vous permet de naviguer facilement et de trouver le « menu-vacances » qui vous ressemble.

À travers son Agence de Développement Touristique, son soutien aux associations culturelles et sportives, les travaux entrepris pour faciliter la circulation en voiture sur les ponts et les chaussées, ou en bicyclette sur les véloroutes et voies vertes, jusqu'à l'A.D.S.L. qui entre dans votre foyer pour vous permettre de surfer sur le site de l'A.D.T., le Conseil Général, qui œuvre en coulisses, est le partenaire discret de vos vacances.

«TARN-ET-GARONNE mag»
Août 2009
Numéro 67
Publication du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne
Hôtel du Département
Boulevard Hubert Gouze
82013 Montauban cedex
Tel. : 05.63.91.82.00

ISSN : 1778-1019
Directeur de publication :
Guy-Michel Empociello
Rédaction :
Service Communication
en collaboration avec
les Directions et Services
du Département
Conception Graphique
et Mise en Page :
Service Communication
Cartographie :
Direction de l'Informatique
Cellule SIGD
Photos : J.-M. Maume (sauf mention)
Photo de couverture : ADT 82
Impression : Sud Graphie Rotatives

Ce magazine est disponible
en version sonore réalisée
par l'Association E.D.V. 82
9 rue du Fort - BP 515
82005 Montauban Cedex
Tel. : 05.63.20.46.79

sommaire

TARN-ET-GARONNE mag

temps forts
(pages 4 et 5)

voirie
Importants chantiers en cours
(pages 10 à 15)

entreprendre
La plateforme logistique
de Tarn-et-Garonne
(pages 6 à 9)

tourisme
À la (re)découverte de notre espace
(pages 16 à 19)

social
Le Revenu de Solidarité Active :
mode d'emploi
(pages 20 et 21)

patrimoine
Abbaye de Belleperche
(pages 22 et 23)

agenda
(pages 24 et 25)

points de vue
(pages 26 et 27)

Des milliers de spectateurs au concert offert par le Conseil Général

Dans le cadre du Festival Alors...Chante ! qui s'est déroulé du 18 au 24 mai 2009 à Montauban, Pep's et Bensé ont ouvert les festivités de cette 24ème édition au Château Montauriol à l'Hôtel du Département. Premier concert de cette folle semaine, c'était aussi le seul à être produit en plein air et gratuit ! La météo des plus clémentes, la scène sur fond de château illuminé, les chanteurs en vogue et les répertoires rythmés... tous les ingrédients étaient réunis pour que cette soirée soit un succès. Cerise sur le gâteau, Yves Jamait, invité d'honneur du festival, a rejoint Bensé sur scène. En complément de ces réjouissances musicales, des producteurs locaux étaient présents dans le parc sous des chapiteaux et proposaient toutes sortes de victuailles. Rendez-vous l'été prochain ...

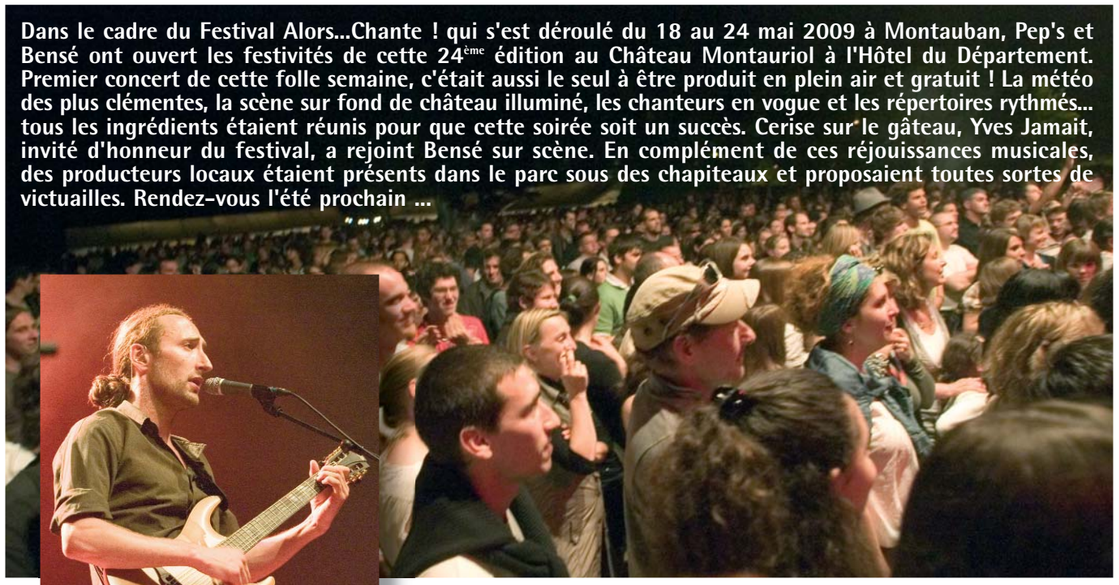

Pep's

305 collégiens font une halte au Conseil Général avant de se produire en concert au Zénith

A l'occasion du 20ème anniversaire du Trinôme Académique, plus de 2 000 élèves provenant d'une cinquantaine de collèges de l'académie de Toulouse ont été réunis au Zénith le vendredi 5 juin dernier pour donner deux concerts d'exception sur le thème des musiques de films célèbres...

Etaient de la partie quelque 300 élèves tarn-et-garonnais issus de huit chorales des collèges *Jean-de-Prades* à Castelsarrasin, *Vercingétorix* à Montech, *Pays de Serres* à Lauzerte, *Jean-Jacques Rousseau* à Labastide-Saint-Pierre, *Ingres*, *Saint-Théodard*, l'*Institut Familial* et *Notre-Dame* à Montauban. Accompagnés par l'orchestre militaire *Région Terre Sud Ouest* et guidés par la baguette de Claude Bolling, ils ont interprété les compositions musicales de films mythiques tels que *Borsalino, Les brigades du tigre* ou encore *La balade des Dalton*. Afin d 'encourager ces jeunes artistes en herbe, le Conseil Général les a conviés à un pique-nique dans le parc Montauriol... une agréable pause-déjeuner au calme, avant leur grand départ en bus vers le Zénith de Toulouse, pour les répétitions de l'après-midi et une soirée inoubliable.

Les collégiens dans le parc Montauriol

Gérard Larcher, Président du Sénat, à l'Abbaye de Belleperche

Jean-Michel Baylet, sénateur et Président du Conseil Général a reçu lundi 18 mai le Président du Sénat, Gérard Larcher ainsi que des représentants de la *Mission sénatoriale sur l'organisation et l'évolution des collectivités territoriales*. Une émission spéciale sur la chaîne *Public Sénat* a été enregistrée en direct pour restituer les débats «sur le terrain», suite aux 20 propositions de mars 2009, issues du rapport Balladur, Président du *Comité pour la réforme des collectivités locales*.

Discours liminaire de Jean-Michel Baylet

Tous les invités de la table ronde, parmi lesquels Gérard Larcher, Jean-Michel Baylet, Martin Malvy, Président de la Région Midi-Pyrénées, Yvon Collin et Sylvia Pinel respectivement sénateur et députée de Tarn-et-Garonne, Brigitte Barèges députée-maire de Montauban, Francis Labruyère, Président de l'association des maires de Tarn-et-Garonne, ont pu s'exprimer sur la décentralisation et les transferts de compétences de l'Etat vers les départements tels que la prise en charge des techniciens et ouvriers de service (personnels des cantines scolaires, techniciens de surface...), le succès unanime de l'intercommunalité et son achèvement en cours, le besoin de simplification du service public et des financements croisés, le succès du schéma postal qui vise à éviter l'isolement des petites communes, la réforme de la taxe professionnelle...

Ce débat était l'occasion pour les maires venus nombreux, de faire part publiquement de leurs craintes quant aux changements annoncés et de poser des questions très concrètes sur les mesures proposées dans le rapport Balladur, l'avenir de leurs communes et du « bien-vivre » en Tarn-et-Garonne pour leurs administrés, étant directement lié à ces réformes.

Le cadre exceptionnel de l'Abbaye de Belleperche à Cordes-Tolosannes s'est parfaitement prêté à la thématique de ce lundi 18 mai. Plus qu'un site emblématique, l'abbaye est le témoignage des projets portés par le Département. C'est en effet grâce au Conseil Général, qu'elle renaît jour après jour de ses cendres, pour faire vivre le patrimoine tarn-et-garonnais et rendre la culture accessible à tous.

Le Tarn-et-Garonne de 2025 se joue aujourd'hui !

Le Conseil Général soucieux du bien-être de ses concitoyens a décidé de se pencher sur le devenir du département, pour anticiper et orienter, le cas échéant, ses politiques de soutien aux communes et les actions à entreprendre face aux mutations économiques, écologiques, démographiques et sociologiques amorcées ou qui s'annoncent.

Vous avez parlé

Un diagnostic prospectif a été réalisé courant 2008 et vous avez été consultés à travers une grande enquête : par un sondage téléphonique auprès de 2 000 habitants, par un sondage écrit auprès des élus et par internet pour tous ceux qui souhaitaient donner leur avis. Les analyses de cette triple consultation, réalisées par IPSOS et par le cabinet CRP Consulting, ont mis en exergue, entre autres, qu'**il fait bon vivre en Tarn-et-Garonne pour 94% d'entre vous**. Il ressort également que l'emploi est votre première préoccupation.

Vous avez été entendus

L'équilibre entre zones urbaines et rurales est au cœur du débat et conduit à trois objectifs stratégiques : développement économique notamment sur nos atouts que sont l'agriculture et l'agroalimentaire ; amélioration de la mobilité et optimisation du niveau d'équipement du territoire ; valorisation du développement durable et des ressources.

Le Conseil Général, par le biais de son Agence de Développement Economique, a envoyé à tous les élus au mois de juin, un rapport complet présentant le diagnostic des experts et les axes de travail, qui permettront de guider les politiques à mener sur le moyen-long terme.

Consultez le rapport en ligne sur :
www.tg2025.com

Tarn-et-Garonne 2025
Préparons l'avenir de notre département

Le numérique pour tous

Depuis plusieurs années, le Conseil Général œuvre en faveur de la réduction de la fracture numérique qui se creusait entre les zones rurales et les zones urbaines. Si début 2004, seulement 34 % des Tarn-et-Garonnais avaient accès à l'A.D.S.L., aujourd'hui ils sont près de 98 % à en bénéficier.

Cette évolution majeure du taux de couverture s'est faite sous l'impulsion du Conseil Général qui a su mobiliser les moyens et l'ensemble des partenaires locaux : collectivités locales telles que le Conseil Régional, mais aussi l'Etat et les opérateurs de télécommunications.

Du très haut débit pour les entreprises et les services publics

Le Conseil Général a mis en place **une infrastructure de télécommunications départementale en fibre optique.** La première phase de ce programme a déjà permis de déployer plus de 20 km de fibre optique dans les principales localités du département. Cette infrastructure départementale va être prochainement étendue par les Communautés de communes des Deux Rives et de Castelsarrasin-Moissac. De tels réseaux, déployés au cœur des zones d'activités, donneront aux entreprises qui y sont implantées, la possibilité de bénéficier de services de télécommunications haut de gamme, à des prix très compétitifs. Bien entendu, il est aussi prévu de desservir la future Z.A.C. logistique de Campsas, Labastide Saint-Pierre et Montbartier, ainsi que certains organismes publics comme les établissements scolaires et de santé et les administrations.

Le haut débit pour tous les Tarn-et-Garonnais

Dans un premier temps, la convention *Département Innovant*, signée en 2004 entre le Conseil Général et France Télécom, a permis de porter la couverture du département à 94 % de la population début 2006.

A partir de 2006, afin d'assurer la couverture des derniers 6 % de foyers situés en « zone blanche de l'A.D.S.L. », c'est-à-dire non éligibles à l'A.D.S.L., le Conseil Général a apporté son soutien financier dans l'appel à projets *Midi-Pyrénées Numérique* lancé par le Conseil Régional, selon lequel la Région, le Département et l'Europe peuvent apporter jusqu'à 80 % de subventions aux collectivités locales qui engagent ce type de programme.

Il faut noter que, préalablement au lancement d'un tel projet, des enquêtes publiques sont systématiquement réalisées afin de connaître les attentes réelles de la population. En fonction du résultat de ces consultations, de la densité de foyers à desservir, ou encore des contraintes géographiques, la collectivité locale lance un marché public auprès des opérateurs de télécommunications.

Depuis le lancement de cet appel à projets, 11 réseaux haut débit ont été déployés ou sont en cours de déploiement. Ils desservent 46 communes, ce qui représente plus de 1 600 foyers. Au total, les investissements réalisés pour couvrir ces zones blanches s'élèvent à plus d'un million d'euros dont près de 200 000 euros de la part du Conseil Général. Lorsque l'ensemble des 11 réseaux auront été totalement installés, il restera environ 1 300 foyers à équiper en Tarn-et-Garonne.

Si vous avez des difficultés d'accès à l'A.D.S.L., vous pouvez prendre contact avec votre mairie ou votre Communauté de communes. Pour des questions plus techniques, l'Agence de Développement Economique de Tarn-et-Garonne est aussi à votre disposition : www.ade82.fr

Le « bit » est une unité de mesure informatique, qui permet de quantifier le volume de données qui transitent sur un réseau.

kb/s : kilobits par seconde

Mb/s : mégabits par seconde, soit 1024 kilobits par seconde

A.D.S.L. : Asymmetric Digital Subscriber Line

WIFI : Wireless Fidelity

WIMAX : Worldwide Interoperability for Microwave Access

F.T.T.H. : Fiber to the home / fibre jusqu'à l'abonné

Les solutions pour bénéficier du haut débit

Satellite

Comment ?
Données informatiques transportées par satellite depuis le domicile de l'abonné jusqu'au point de collecte de l'opérateur.

Quel niveau de services ?
Débits variant de 256 kb/s à 2 Mb/s.

Pour qui ?
Particuliers et entreprises sur tout le territoire.

Equipements nécessaires
Parabole et démodulateur numérique connecté à l'ordinateur qui assurera le transfert des données.

Limites
Temps de latence possible et difficultés de transmissions en temps réel (jeux en ligne, visio-conférences...).

Prix de l'abonnement
Entre 20 et 70 € par mois.

A.D.S.L.

Comment ?
Utilisation du réseau téléphonique existant pour transporter des données à haut débit, via des technologies de modulations de fréquences.

Quel niveau de services ?
Débits variant entre 512 kb/s et 20 Mb/s. Offres intégrant en plus du haut débit, la téléphonie et la télévision.

Pour qui ?
Toutes les personnes disposant d'une ligne téléphonique éligible à l'A.D.S.L.. Pour vérifier son éligibilité, on doit contacter les opérateurs de télécommunications.

Equipements nécessaires
Un Modem (MOdulateur-DEModulateur) ou « box » raccordé d'un côté à la prise téléphonique et de l'autre à l'ordinateur.

Limites
L'utilisation du réseau téléphonique (en fil de cuivre) ne permet pas d'offrir cette technologie à tous : plus la distance entre la prise du téléphone et le central téléphonique est longue, moins le débit est important. Au-delà de 6 ou 7 km, la connexion à haut débit est très instable et les opérateurs ne sont pas en mesure de garantir la qualité du service. Ils préfèrent alors refuser l'abonnement ou limiter le niveau de service (pas de télévision par exemple).

Prix de l'abonnement
Entre 20 et 40 € par mois.

WIFI / WIMAX réseaux hertziens

Comment ?
Technologies de transmission par voie hertzienne (radio) pour desservir des secteurs géographiques de plusieurs dizaines de mètres (WIFI) à plusieurs dizaines de kilomètres (WIMAX). Les utilisateurs se connectent à internet haut débit sans fil grâce à une antenne relais WIFI ou WIMAX, elle-même raccordée à un réseau de collecte.

Quel niveau de services ?
Débits variant de 512 kb/s à 4 Mb/s. Certains opérateurs offrent en plus de l'accès internet haut débit, un service téléphonique.

Pour qui ?
Particuliers et entreprises. En Tarn-et-Garonne, de nombreux réseaux de ce type ont été déployés dans les zones blanches de l'A.D.S.L., c'est-à-dire qui ne pouvaient pas obtenir l'A.D.S.L..

Equipements nécessaires
Une antenne spécifique sur le toit et éventuellement un boîtier de raccordement à l'ordinateur.

Limites
Très peu. Certains réseaux WIFI ont une bande passante partagée entre tous les utilisateurs ce qui peut générer une diminution du débit disponible si tout le monde se connecte en même temps.

Prix de l'abonnement
Entre 20 et 40 € par mois.

Fibre optique

Comment ?
Utilisation d'un câble en verre ou en plastique très fin dont la principale propriété est de conduire la lumière. Cette technologie nécessite de déployer de nouveaux réseaux de télécommunications sur le territoire afin de remplacer petit à petit le réseau en fil de cuivre. Les utilisateurs se connectent via un boîtier électronique capable d'envoyer des données à très haut débit.

Quel niveau de services ?
Internet très haut débit, jusqu'à des dizaines de Mb/s avec la capacité de transporter des données audio ou vidéos (télévision haute définition) et d'offrir des services innovants (visio-conférences haute définition, jeux en réseau...).

Pour qui ?
Principalement pour les professionnels. Des réseaux FTTH sont en cours de déploiement un peu partout dans les grandes villes françaises. En Tarn-et-Garonne, le Conseil Général finance le déploiement d'un réseau très haut débit en fibre optique dans certaines zones d'activités.

Equipements nécessaires
Un boîtier ou « box » spécifique, adapté à la technologie fibre optique.

Limites
Aucune.

Prix de l'abonnement
Entre 50 et 100 € par mois.

La plateforme logistique départementale de Tarn-et-Garonne

En 2004, le Conseil Général a pris l'initiative, avec son Agence de Développement Economique (A.D.E. 82) de lancer un projet de grande envergure : développer une zone d'activité à vocation logistique pour profiter ainsi de la croissance de ce secteur et créer des emplois dans le département.

Après une étude approfondie, qui a permis d'examiner une dizaine de sites potentiels pour accueillir cette zone d'activité, ce sont les communes de Campsas, Labastide Saint-Pierre et Montbartier qui ont été retenues. Leur positionnement à proximité immédiate du péage de Montauban Sud, au croisement des autoroutes A20 et A62 et des voies ferrées est un atout majeur et l'une des clés du projet.

Ce programme, longtemps resté technique, a reçu le 15 janvier dernier une validation officielle de l'Etat avec la publication de l'arrêté préfectoral de création de Z.A.C. (Zone d'aménagement concerté). Ce document, qui valide le périmètre du projet et les études déjà réalisées, est un signal fort pour les nombreux promoteurs, investisseurs et entreprises de la filière logistique.

Une zone d'activité de 450 hectares

La taille d'un bâtiment logistique classique peut varier de 20 000 m² à 70 000 m². Des structures aussi grandes nécessitent inévitablement des terrains fort étendus. Ainsi la zone a été définie sur 450 hectares dont seuls 310 seront commercialisés, le reste étant dédié aux voiries, à divers équipements publics et, bien sûr, au traitement paysager avec de nombreux espaces verts.

Un site unique dans le grand Sud-Ouest

L'ampleur de ce projet avec ses 450 hectares et son emplacement géographique à proximité des autoroutes Toulouse-Paris et Toulouse-Bordeaux en font un site unique dans tout le grand Sud-Ouest de la France. L'ensemble des acteurs de la filière logistique a été contacté par l'A.D.E.82 et a manifesté un vif intérêt pour s'installer sur cette Z.A.C.. Outre le réseau routier, il faut aussi noter que le secteur choisi se situe dans le périmètre d'implantation de la future gare TGV prévue en Tarn-et-Garonne. Les moyens de transport route et fer sont aussi déterminants voire incontournables pour les entreprises souhaitant développer leur activité logistique, qu'ils représentent un avantage et un confort d'accès pour les futurs salariés et de fait, un atout fondamental pour le développement de l'emploi.

Un projet durable respectueux de l'environnement

Dès le lancement du projet, le Conseil Général a fait part de sa forte volonté de concilier le développement économique et l'intégration paysagère et environnementale. Des études spécifiques ont été lancées afin d'approfondir l'inventaire de la faune et de la flore du secteur. Une mesure de l'impact acoustique, un diagnostic archéologique et des relevés topographiques du site ont aussi été réalisés. De nombreux espaces verts seront maintenus dans le prolongement de la forêt d'Agre, les voiries seront suffisamment larges pour accueillir pistes cyclables et piétons. Les chasseurs et les pêcheurs de ce secteur bénéficieront, eux aussi, d'aménagements spécifiques qui leur permettront d'exercer leurs loisirs dans les meilleures conditions possibles.

Une fois urbanisée, la zone logistique départementale sera exemplaire en matière de respect de l'environnement. Une charte qui définira avec précision les critères minimums à respecter lors de la construction des bâtiments est en cours de rédaction et sera d'ailleurs opposable à toutes les entreprises désireuses de s'y installer. Elles devront la signer et respecter les labels Haute Qualité Environnementale (HQE) et Bâtiment Basse Consommation (BBC). Grâce à cette charte, l'ensemble des travaux d'aménagement et des équipements techniques de la zone feront l'objet d'une analyse rigoureuse, tant lors des phases de chantier que durant leur exploitation.

Un syndicat pour aménager et gérer la zone

Le Conseil Général et les trois communes accueillant le projet ont créé un Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la plateforme logistique départementale. Il a pour mission de conduire les études et les travaux d'aménagement de l'ensemble de l'opération. Dans la continuité de l'arrêté préfectoral portant création de la Z.A.C., le Syndicat Mixte a en charge la préparation de l'avant-projet détaillé, mais aussi l'ensemble des études et des dossiers règlementaires. In fine, le calendrier prévoit de démarrer les travaux

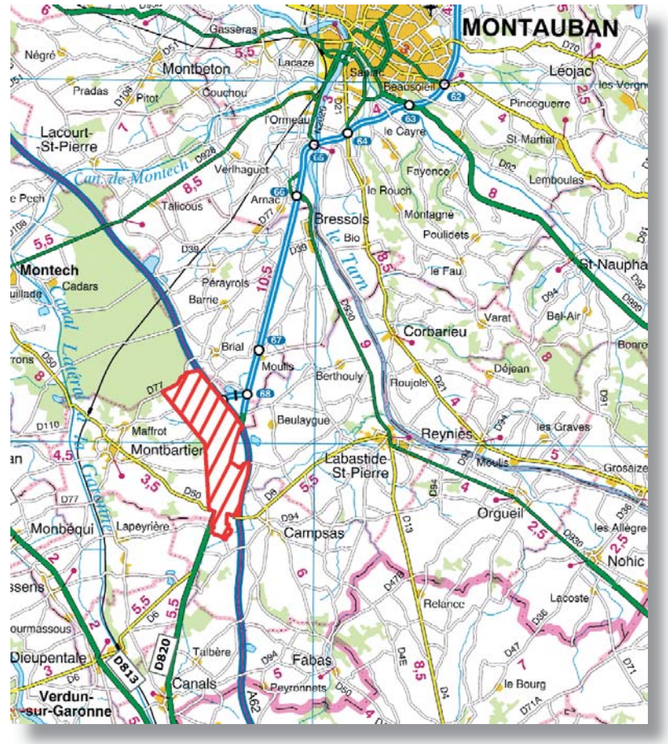

d'aménagement dès 2010, l'objectif étant d'inaugurer les premiers bâtiments en 2011.

Priorité n° 1 : l'emploi

Les projections réalisées par les experts du secteur, sur la base de ratios, montrent qu'une telle zone d'activité pourrait générer environ 3 000 emplois. D'ores et déjà, le Conseil Général s'est engagé dans une démarche de prospection, en confiant à son Agence de Développement Economique la mission d'identifier les sociétés à même de s'implanter sur le site. Ce travail a conduit à la signature de lettres d'intention de la part de plusieurs entreprises.

Renseignements :
www.investir-tarn-garonne.com

Visuel : Arc Center

Importants chantiers en cours

Le Conseil Général réalise tout au long de l'année de nombreux travaux de réfection ou d'élargissement des routes, aménage des ronds-points, subventionne certains programmes de rénovation dans les communes, entretient les fossés, implante des panneaux de signalisation... Bref, autant de projets de voirie pour faciliter vos déplacements au quotidien et assurer votre sécurité. En 2009, trois grands chantiers sont portés par le Département.

7 nouveaux ponts

Les « bowstring », littéralement cordes d'arc, sont des ponts en béton armé qui ont été construits à partir de 1932 sur le canal latéral à la Garonne et le canal Montech-Montauban en remplacement de ponts suspendus, à l'exemple de celui de Saint-Pierre sur la commune de Lamagistère.

Ces ouvrages (83 au total) sont limités en tonnage et en largeur pour la majorité d'entre eux. Leur inadaptation aux contraintes de circulation moderne et la mauvaise qualité de réalisation en font des ouvrages vétustes et fortement dégradés pour certains.

Dans le département de Tarn-et-Garonne, sept ouvrages de ce type permettent le franchissement du canal par des routes départementales et vingt par des routes communales.

Le Conseil Général a décidé de remplacer les sept ponts départementaux par des ponts adaptés au trafic routier moderne, c'est-à-dire comportant une chaussée d'au moins 5,50 mètres de large et pouvant accepter le passage de tous les véhicules sans limite de poids, à l'exception des véhicules militaires spécifiques.

Le parti-pris architectural retenu est de conserver le style bowstring, cette silhouette d'ouvrage ayant profondément marqué le paysage du canal.

Les travaux sont programmés sur 5 ans et concernent les ponts des communes de Montbartier sur les routes départementales 50 et 77, Castelsarrasin sur la route départementale 104, Lacourt-Saint-Pierre sur la route départementale 39, Escatalens sur la route départementale 51, Malause sur la route départementale 116 et enfin Saint-Porquier sur la route départementale 79.

Les ponts de Lacourt-Saint-Pierre et de Castelsarrasin, situés en agglomération, bénéficieront de trottoirs adaptés à la circulation des personnes à mobilité réduite et une piste cyclable assurera la continuité de la vélo voie verte vers le centre des villes.

La rampe ouest de Caylus

L'opération rampe est de Caylus, entre Caylus et Villefranche-de-Rouergue, avait permis de créer une voie de dépassement poids-lourds sur 3 km.

L'aménagement de l'augmentation de 500 mètres de la rampe ouest de Caylus, en direction de Caussade, complète cette opération : la zone de dépassement existante de 2,5 km passe à 3 km et le carrefour a été sécurisé.

Cette dernière section de 500 mètres a comporté l'élargissement de la chaussée à trois voies, la réparation des murs en surplomb ainsi que la création et la réfection de murs de soutènement.

Cette opération s'est terminée par l'aménagement d'un carrefour giratoire entre les routes départementales 926 et 20 à l'extrémité ouest de Caylus. Les véhicules sont ainsi dans l'obligation de ralentir et ainsi sécurise l'entrée à la zone artisanale et au village.

Avant travaux

Après travaux

Le chantier rampe ouest en chiffres :

- **Les terrassements :**
  - déblais ➔ 6 000 m³,
  - remblais ➔ 5 000 m³,
  - enrochements ➔ 1 200 tonnes.
- **Les maçonneries :**
  - réparation de murs existants ➔ 700 m²,
  - réfection de murs ➔ 300 m²,
  - parapets en pierre ➔ 600 mètres linéaires.
- **La chaussée :**
  - graves (mélange de graviers) non traitées ➔ 14 000 tonnes, pour les fondations de la chaussée,
  - matériaux enrobés au bitume ➔ 4 500 tonnes.
- **Les équipements :**
  - glissières de sécurité et balisage lumineux ➔ 100 mètres linéaires,
  - trottoirs ➔ 3 000 m².

Coût total des travaux : 2 000 000 €.

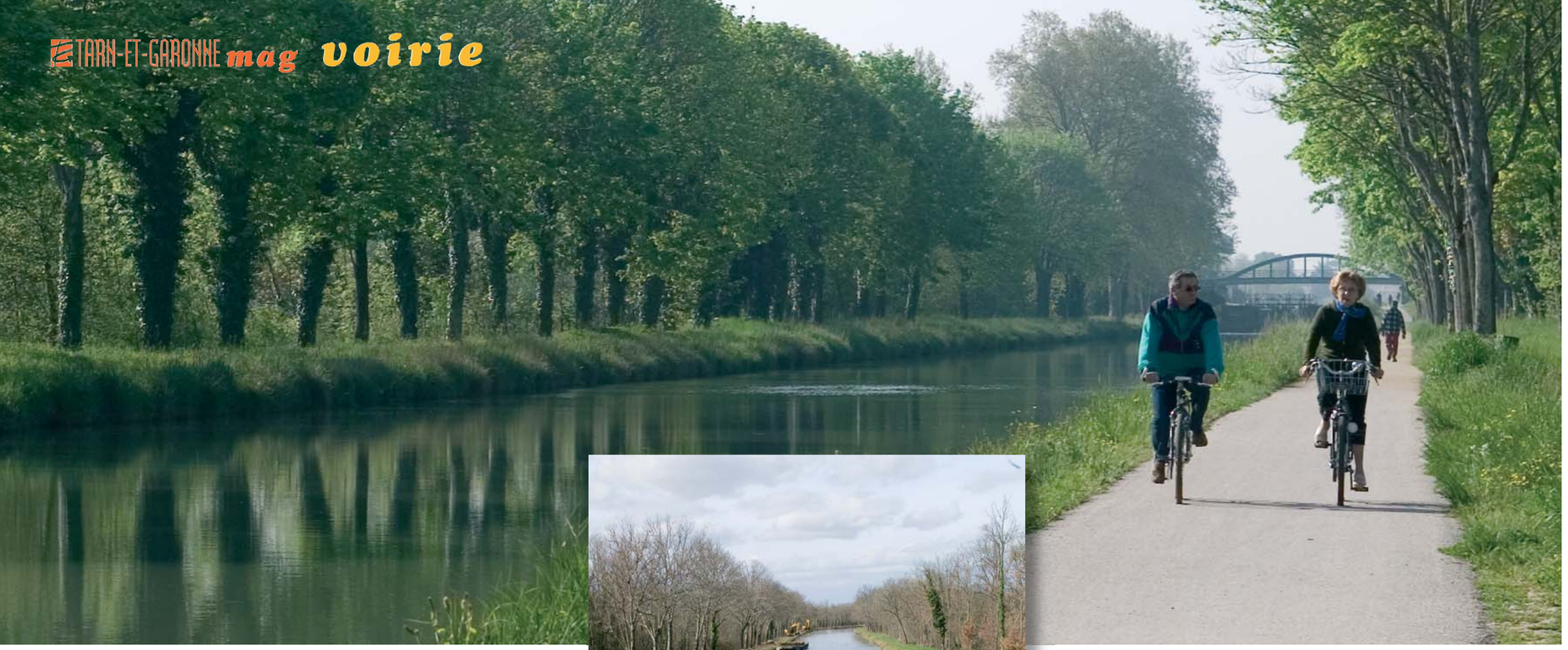

La petite reine en vedette

Véloroute des Deux Mers

Depuis le Lot-et-Garonne et jusqu'au port de Montech, ce sont 44 km de parcours cyclables qui ont été aménagés par le Conseil Général de Tarn-et-Garonne, permettant une circulation « au vert » pour les adeptes du vélo. Intégrée à l'itinéraire national Bordeaux-Sète, cette section permet de relier Bordeaux à Montech en toute sécurité. Manquaient au circuit les derniers 20 km entre Montech et l'entrée en Haute-Garonne après Grisolles. Ces derniers travaux ont débuté en début d'année pour une durée annoncée de 12 mois.

15 000 tonnes de matériaux ont été transportés par barge

Elargissement de la chaussée à 2,50 mètres

Consolidation des berges

Tout a été étudié, dans le cadre du déroulement du chantier, pour limiter le trafic poids-lourds, notamment pour l'acheminement des matériaux. C'est pourquoi, près de 15 000 tonnes de matériaux nécessaires au renforcement des berges ont été transportés par barge durant la première phase de travaux. Par mesure de sécurité et compte-tenu de l'état des berges, une intervention plus conséquente a été programmée, à savoir l'implantation d'un réseau de palplanches afin d'obtenir une largeur de chaussée suffisante de 2,50 mètres.

Réalisation de la piste

Après avoir consolidé les berges, les travaux de la piste cyclable elle-même commenceront dans le courant de l'été. La couche de roulement en matériau clair sera identique à celle déjà réalisée sur les premières sections.

Les travaux achevés, près de 300 km entre Bordeaux et l'Aude, dont 64 en Tarn-et-Garonne, permettront de découvrir le terroir et les territoires traversés par le Canal des Deux Mers et le Canal du Midi. Par cette connexion au réseau cyclable national, le Conseil Général ouvre le Tarn-et-Garonne aux autres départements et offre aux Tarn-et-Garonnais et à tous les touristes de belles échappées sur la petite reine pour visiter le département autrement.

Véloroute Vallée de l'Aveyron

La véloroute Vallée de l'Aveyron, relie actuellement Montauban à Laguépie par des voies à faible trafic communales et départementales e Garonne et des routes départemen Tarn. La signalisation de jalonnement a ete ... en 2008.

Le long de la route départementale 115 entre Montauban et Montricoux, il existe déjà un réseau discontinu de voies parallèles. Certaines sont revêtues, d'autres sont à l'état de chemin de terre.

Lors du budget 2009, le Conseil Général a choisi de lancer

Véloroute Vallée du Tarn

Le Conseil Général a intégré, dans son programme d'aménagement de véloroutes et voies vertes, l'itinéraire de l'ancienne voie ferrée qui relie Montauban à Saint-Sulpice-sur-Tarn. Propriété du Tarn-et-Garonne et des communes traversées, ce patrimoine fait l'objet d'une attention particulière pour assurer sa pérennité. Au même titre que les dépendances vertes en bordure des routes départementales, les abords de la voie ferrée sont entretenus par un fauchage régulier et l'élagage annuel des arbres.

Dans les futurs investissements de la collectivité, des travaux seront programmés pour donner une deuxième vie à cet itinéraire bucolique et permettre aux cyclistes de rejoindre Saint-Sulpice-sur-Tarn au départ de Bressols, via la véloroute Vallée du Tarn.

Le saviez-vous ?

VÉLOROUTE : itinéraire cyclable à moyenne ou longue distance (pour des déplacements quotidiens ou de tourisme), linéaire (qui relie une ville A à une ville B de façon directe et touristique), continu (sans interruption, y compris dans les villes), jalonné, sécurisé et incitatif.

Une véloroute emprunte un itinéraire agréable, qui évite les dénivelés excessifs et circule autant que possible sur des aménagements en site propre et sur des petites routes tranquilles.

VOIE VERTE : aménagement en site propre (revêtement sableux « tassé ») réservé à la circulation non motorisée, c'est-à-dire destiné aux piétons, cyclistes, rollers, personnes à mobilité réduite et aux cavaliers.

Une voie verte emprunte les chemins de halage, les voies ferrées désaffectées, les routes forestières, les promenades littorales, les parcs urbains...

Voie parallèle sur la route départementale 115

des études afin de déterminer les emprises, c'est-à-dire le meilleur itinéraire et définir les travaux nécessaires à la réalisation d'une piste cyclable sécurisée entre

Les véloroutes départementales

À la (re)découverte de notre espace

L'Agence de Développement Touristique

Créée depuis le 31 mars dernier, l'Agence de Développement Touristique est un nouvel outil au service des acteurs du tourisme en Tarn-et-Garonne et regroupe le Comité départemental du tourisme, l'Union départementale des offices de tourisme et l'association Clévacances.

Elle est présidée par Jean-Michel Baylet, président du Conseil Général, pilotée par Francis Garrigues, conseiller général de Lavit et dirigée par Catherine Sciberras. D'autres conseillers généraux, maires et présidents de collèges représentant les filières professionnelles contribuent également à la gestion de l'A.D.T..

Née de la volonté du Conseil Général d'offrir une structure unique d'informations, de concertation et de conseil, l'A.D.T. devient l'outil unique de mise en œuvre de la politique touristique du Conseil Général. Depuis le mois de mai, un nouveau schéma de développement touristique est à l'étude pour décliner les grandes orientations touristiques choisies par le Conseil Général.

La nouvelle agence départementale est organisée en pôles de compétences :

- Aménagement, qualification des hébergements et labellisation (dont Clévacances) ;
- Promotion et communication, internet ;
- Production et montage de produits touristiques ;
- Commercialisation, centrale de réservation ;
- Animation du Réseau des offices de tourisme ;
- Observation économique et centre de ressources.

L'agence est à la disposition des acteurs institutionnels et privés du tourisme, de tous les porteurs de projets en quête de conseils ou d'appui commercial. Elle a également pour vocation de fédérer les acteurs autour de projets collectifs, pour permettre d'**offrir au grand public un large choix d'offres touristiques, de la simple randonnée pédestre à la semaine de vacances « tout compris ».**

Retrouvez sur le site www.tourisme82.com, rubrique PRO les missions et les contacts utiles de l'Agence de Développement Touristique, basée au 15, allée de l'Empereur à Montauban.
Tél : 05 63 21 79 65

Le tourisme en Tarn-et-Garonne : de sérieux atouts pour des vacances réussies

Sommes-nous une destination touristique ? Souvent comparés à nos voisins lotois, aveyronnais ou encore gersois, les atouts du tourisme local aux yeux des habitants de Tarn-et-Garonne semblent méconnus. Et pourtant, les arguments ne manquent pas... Nous sommes situés au cœur du Sud-Ouest, région de prédilection pour les amateurs d'art de vivre et de plaisirs simples et authentiques.

Côté gourmets, nous proposons des produits du terroir de qualité et leur diversité se retrouve sur nos tables : fruits, légumes, foie gras, vins... Les paysages du nord au sud ouvrent des perspectives très différentes et l'on passe de plaines en vallées, de la Lomagne aux coteaux du Quercy, en passant par les Gorges de l'Aveyron comme si l'on visitait plusieurs départements. L'eau est omniprésente, avec ses trois fleuves, la Garonne, le Tarn et l'Aveyron, ses rivières, le canal latéral à la Garonne, les plans d'eau... Avec, dans la plupart des cas, des aménagements appropriés, cette richesse constitue un réel atout dans un département rural et plus particulièrement

Photo : ADT 82

La base de loisirs de Montaigu-de-Quercy

une véritable source d'activités touristiques : camping, randonnées pédestres, équestres ou sur deux roues, sports nautiques... Nos fêtes de villages et nos festivals ont acquis de la notoriété au fil des années et rivalisent de créativité pour séduire le plus grand nombre, de 7 à 77 ans. Les hébergements offrent aujourd'hui une véritable qualité d'accueil et de services. Qu'il s'agisse d'hôtellerie, de chambres d'hôtes ou de locations saisonnières, il y en a pour tous les budgets et toutes les durées de séjour. Les sites de visites culturels ou naturels sont nombreux et méritent de s'y arrêter : Belleperche et son abbaye, Bruniquel et son château, Saint-Antonin-Noble-Val, Lauzerte, Auvillar, Moissac, Montauban... Autant de lieux à (re)découvrir cet été.

Bref, nul besoin d'aller chercher bien loin !
Le Tarn-et-Garonne propose un programme riche, à composer soi-même, en couple ou en famille, entre évasion, sport, culture et farniente.

Le nouveau site internet www.tourisme82.com présente l'ensemble de ces activités ainsi qu'un calendrier de toutes les manifestations de l'été.

Auvillar

Moissac

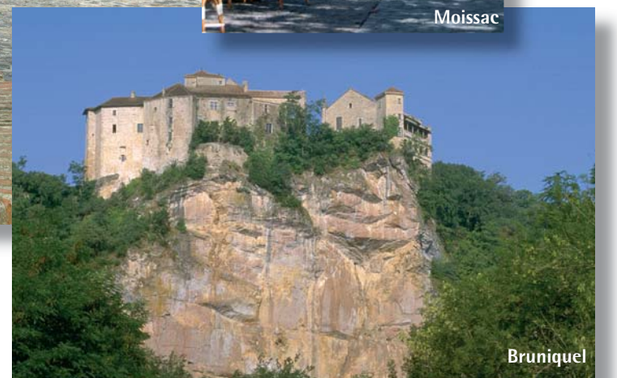

Bruniquel

L'itinérance en Tarn-et-Garonne : un argument durable

A l'heure d'un engouement toujours plus présent pour le tourisme durable, l'aménagement de chemins de randonnée dont le célèbre chemin de Saint-Jacques de Compostelle, de circuits de cyclotourisme, du canal latéral à la Garonne (à découvrir sur l'eau ou sur la terre ferme le long de la vélo voie verte) qui traverse aujourd'hui tout le département, confèrent à notre destination une valeur nouvelle et surtout une valeur sûre. La demande à la fois des habitants et des touristes pour ces déplacements « nature » et respectueux de l'environnement est en réelle explosion. Cette tendance de société a donné naissance à ce que l'on appelle l'itinérance douce (à pied, en vélo, en bateau, en canoë ou à cheval) qui permet de valoriser l'ensemble du territoire et son patrimoine.

La brochure *Itinérances en Tarn-et-Garonne* est disponible à l'Agence de Développement Touristique et dans les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative du département.

Le Tarn-et-Garonne en famille : à découvrir ou à redécouvrir cet été

Le département présente un grand choix d'activités pour toute la famille. Les bases de loisirs (voir carte ci-contre) offrent aux quatre coins du Tarn-et-Garonne des lieux de baignades, aires de pique-nique et jeux pour enfants. Les plus aventuriers se laisseront tenter par une descente des Gorges de l'Aveyron en canöe-kayak ou un parcours d'accro-branches dans la forêt. Les amateurs de botanique s'émerveilleront en se promenant au Bamboo Parc ou dans la Serre Exotique de Gazania. Le Petit Paris, réplique miniature de la capitale, constitue quant à lui une sortie plutôt insolite. L'abbaye de Belleperche, certains musées et nombre de châteaux offrent des visites thématiques pour les plus jeunes et sont une ouverture sur l'imagination et le rêve, une façon ludique de se cultiver. Sans oublier les nombreuses fermes qui font toujours la joie des plus petits !

www.tourisme82.com rubrique : « en famille ».

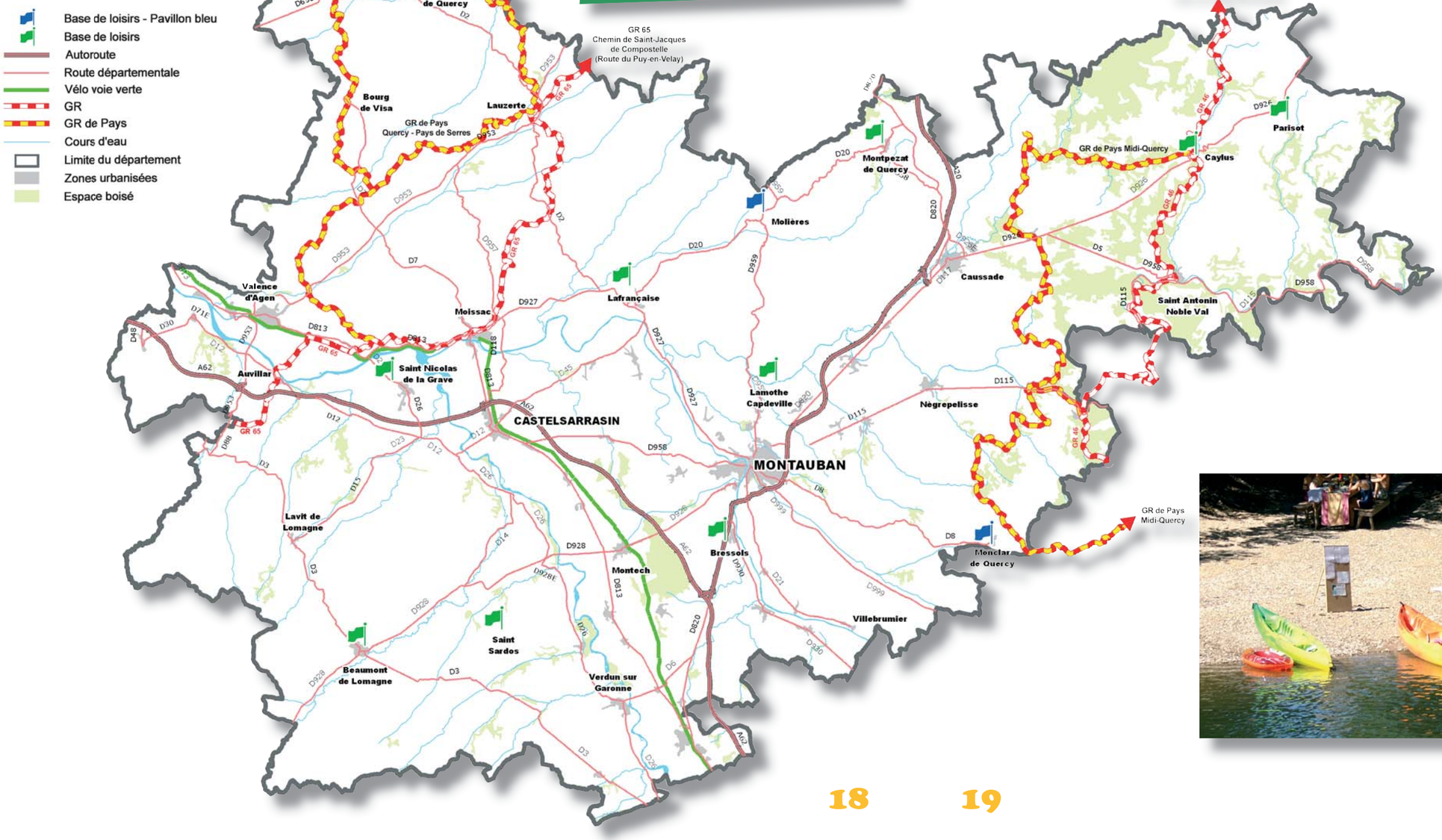

Revenu de Solidarité Active : mode d'emploi

Depuis le 1er juin 2009, le R.S.A. remplace le R.M.I. et l'A.P.I. et pourra, en outre, être accordé aux personnes ayant une activité faiblement rémunérée. Le R.S.A. concernera plus de 10 000 Tarn-et-Garonnais d'ici la fin de l'année.

La responsabilité de l'attribution et du co-financement de cette nouvelle prestation a été confiée aux Conseils Généraux en partenariat avec les Caisses d'allocations familiales (C.A.F.), la Mutualité sociale agricole (M.S.A.), les Centres communaux d'action sociale (C.C.A.S.) volontaires et les Pôles emploi.

Le R.S.A., ça sert à ça !

Pour les personnes sans emploi, le R.S.A. sera égal aux allocations R.M.I. et A.P.I. jusqu'ici accordées. Pour les travailleurs pauvres, il constituera un complément de revenu dont le montant variera en fonction de la composition familiale et du niveau de ressources des intéressés.

Barème du montant forfaitaire du R.S.A.

Nombre d'enfants	Un allocataire (barème R.M.I.)	Allocataire bénéficiant de la majoration isolement (barème A.P.I.)	Allocataire vivant en couple
0	454,63 €	Pendant la première grossesse 583,80 €	681,95 €
1	681,95 €	778,40 €	818,34 €
2	818,34 €	979,00 €	954,73 €
Par enfant supplémentaire	181,85 €	194,60 €	194,60 €

Calcul du R.S.A. complémentaire à un revenu du travail

R.S.A. = montant forfaitaire (voir barème) + 62% du revenu – ressources du foyer.

Les ressources du foyer prises en compte sont essentiellement constituées des revenus du travail, des prestations familiales et d'un forfait logement.

Les enjeux

Le nombre de bénéficiaires potentiel permet de mesurer les enjeux attachés à cette nouvelle prestation :

- enjeux de vie essentiels pour toutes les personnes qui vivent en dessous des seuils de pauvreté ;
- enjeux socio-économiques dans la mesure où le R.S.A. est censé favoriser le retour à l'emploi ;
- enjeux de solidarité départementale puisque son financement sera assuré par les Conseils Généraux et un fond national ;
- enjeux de gestion publique enfin, compte tenu de la complexité technique des dossiers qui exigent une coordination étroite des différents partenaires impliqués.

Les départements doivent assumer cette nouvelle mission en faisant le pari que l'Etat, ainsi qu'il s'y est engagé, compensera les dépenses générées par les nouvelles compétences transférées. Encore une fois, le Conseil Général entend relever tous les défis attachés à la mise en oeuvre de ce nouveau droit social.

Financement du R.S.A.

Les Conseils Généraux financent le R.S.A. dans la limite du montant forfaitaire.

Le fonds national de solidarité active finance le solde entre le montant de l'allocation et la contribution des Conseils Généraux.

Qui fait quoi pour le R.S.A. ?

Missions	Responsables
1/ Information du public et enregistrement des demandes	Conseil Général (C.M.S.) C.A.F., M.S.A. et C.C.A.S. volontaires
2/ Ouverture des droits (décision d'attribution du R.S.A., validation du statut de bénéficiaire du R.S.A.)	Président du Conseil Général
3/ Calcul et versement des allocations	C.A.F. et M.S.A.
4/ Orientation des bénéficiaires	Président du Conseil Général
5/ Accompagnement des bénéficiaires	Pôle emploi pour ce qui concerne l'accompagnement dans l'emploi et Conseil Général (D.S.D.) dans le cas contraire

Les devoirs

Parallèlement, le Conseil Général sera attentif à ce que les bénéficiaires assument leur devoir et, en particulier, l'obligation d'entreprendre les démarches d'insertion auxquelles ils sont tenus.

Pour l'heure, la priorité doit être donnée au traitement des demandes. Toutes les personnes intéressées peuvent, sans délai, contacter les centres médico-sociaux du Conseil Général ainsi que les permanences de la C.A.F., de la M.S.A. et des C.C.A.S. volontaires qui, en concertation, ont constitué un réseau d'accueil au plus près des usagers.

Lexique

A.P.I. : Allocation de parent isolé
C.A.F. : Caisse d'allocations familiales
C.C.A.S. : Centre communal d'action sociale
C.M.S. : Centre médico-social
D.S.D. : Direction de la solidarité départementale
M.S.A. : Mutualité sociale agricole
R.M.I. : Revenu minimum d'insertion
R.S.A. : Revenu de solidarité active

Abbaye de Belleperche

La table est mise !

Depuis 2002, sous l'égide du Conseil Général qui souhaite en faire un haut lieu culturel, l'abbaye de Belleperche a pour vocation de devenir un centre d'histoire et d'illustration de l'art de la table, en lien direct avec le passé du monastère et l'image de notre Tarn-et-Garonne. Trois expositions ont déjà eu lieu en 2004, 2005 et 2006. A présent, c'est une grande exposition permanente qui vous est proposée. Vous êtes invités à découvrir les objets des tables d'autrefois, issus des collections de Belleperche.

Présentée dans le grand grenier voûté du rez-de-chaussée, cette exposition présente de nombreuses pièces du Moyen Âge à nos jours. Une véritable machine à remonter le temps !

Sept tables dressées, comme surgies du passé, vous accompagnent tout au long de la visite. De la table simple mais raffinée d'un seigneur du 15ème siècle à celle, luxueuse, des années 1840, partez à la découverte des façons de servir, de manger, de disposer les objets sur la table, et découvrez l'évolution de notre quotidien depuis 600 ans.

A travers une abondance de styles, de formes, de couleurs, de matériaux, de techniques, d'ustensiles dont l'usage est parfois oublié, voyagez dans un univers quotidien que vous croyez connaître mais qui vous réserve bien des surprises. Imaginez tout ce que manger et boire, nos deux besoins vitaux, ont pu inspirer aux artisans, aux artistes, aux industriels, sans parler des modes ! L'invention est sans limites quand il s'agit de créer des plats, des assiettes, des verres, des couverts, des accessoires, des services à glaces, à asperges, à fraises, à chocolat, à poisson, à viande...

Lorsque vous prenez un repas, vous disposez devant vous une assiette, un verre, une cuillère, une fourchette, un couteau et une serviette. Tout cela paraît simple et naturel. Mais saviez-vous que le couvert individuel n'est devenu une réalité qu'au 16ème siècle, et d'abord dans l'aristocratie ? Saviez-vous que la fourchette n'entra que très lentement dans les moeurs ? Pourquoi dit-on « dresser la table » et « mettre le couvert » ? Pourquoi a-t-on inventé les couteaux à bout rond ? Comment servait-on le potage au 19ème siècle ? Vous découvrirez à Belleperche la réponse à ces questions et à beaucoup d'autres...

Entrée gratuite
Abbaye de Belleperche à Cordes-Tolosannes
Du mardi au samedi de 10h00 à 12h00
et de 14h00 à 18h00
Le dimanche de 14h00 à 18h00
Fermé le lundi et le dimanche matin
Renseignements : 05.63.95.62.75

Le saviez-vous ?

Au Moyen Âge, la vaisselle est partagée. On mange dans des tranchoirs, sortes d'assiettes carrées, à l'aide d'un couteau et des doigts... mais très délicatement. Le couvert individuel ainsi que la fourchette font leur apparition au 17ème siècle.

Au 18ème siècle, le dessert n'est pas considéré comme faisant partie du repas. Il vient après et se présente comme un moment de détente et fait l'objet d'une décoration particulièrement soignée. A cette époque, le sucre est très apprécié, à tel point que certains en saupoudrent les légumes !

Le rendez-vous de la rentrée

Les Médiévales de Belleperche, les 19 et 20 septembre

Dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, l'abbaye de Belleperche remonte une fois de plus le temps... et revit au Moyen Âge !
Venez découvrir le camp militaire et ses soldats spécialistes de l'escrime médiévale.
Participez aux nombreux ateliers : arts guerriers, calligraphie, enluminure, héraldique, frappe de monnaie, forge, cuisine et herboristerie.
Musique, contes et déambulations toute la journée.

Entrée gratuite
Visite libre de l'abbaye, de l'exposition et accès aux Médiévales
De 10h00 à 19h00 sans interruption
Spectacles de fauconnerie avec plus de huit rapaces en vol à 15h00 et 17h00
Démonstration et vente d'artisanat
Possibilité de restauration sur place

août septembre octobre 2009

Centaure

Opération Centaure 2009 à Saint-Jory

Découvrir et comprendre les dangers de la route

Les jeunes conducteurs du département, de 16 à 25 ans en apprentissage anticipé de la conduite, peuvent participer à des stages durant l'été 2009.

DR

Renseignements et inscriptions :
05 34 27 67 77

Du 17 juillet au 16 août
32ème Salon d'Art Contemporain
Huiles, acryliques, pastels, aquarelles, encres,
Société des Amis du Vieux Saint-Antonin
05 63 30 62 47

Les Soirs de Moissac
31 juillet, 7, 14 et 21 août
Association ADIAM
05 63 04 06 81

Festival «Des croches et la lune» Verfeil-sur-Seye

31 juillet
LES CORDES TIMBRÉES (tzigane déjanté)
BLATTE SOUND (chanson électrique)
LE KKC ORCHESTRA (hip-hop swing électro)

14 août
6KLOP (human beatbox)
ENTERRÉ SOUS X (spoken'roll)
CRÔ (rock expérimental visuel)

28 août
CHAMAN (bal trad d'ici et d'ailleurs)
MINA AGOSSI (jazz drum'n'bass)
D. DULIEUX / E. BOCCALINI (java jazz)

Renseignements :
Act'2 05 63 26 04 55

Jazz à Montauban et en Tarn-et-Garonne Du 3 juillet au 8 août

5 août (21h00)
Caylus - Place de la Mairie
RONALD BAKER QUINTET

6 août (21h00)
Verdun sur Garonne - Sous la Halle
JUST FRIENDS

7 août (21h00)
Nègrepelisse - Place du Château
JIVE ACES

8 août (21h00)
Nègrepelisse - Place du Château
JAZZOLITA
MIGUEL M GROUP

Renseignements :
05 63 63 56 56
www.jazzmontauban.com

Du 25 juillet au 11 août
13ème Festival des Châteaux de Bruniquel
«La Grande Duchesse de Gerolstein»
Opéra bouffe d'Offenbach
et concerts

DR

Renseignements et réservations :
05 63 33 18 77
festival@bruniqueloff.com
www.bruniqueloff.com

La comédie de la Mandoune

Du 22 au 24 juillet
et du 9 au 14 août
«Les Fantaisies du Château»
Montricoux

9 août (18h00 et 21h30)
«Sébastopol» (musique)
et «Embrassons-nous Folleville» (théâtre)

10 août (14h00 et 18h00)
«A l'ombre de mon soleil»
Spectacle pour enfants
à partir de 3 ans

12 août (21h00)
«Pour 2 Rires»
Lecture spectacle avec Maurice Petit et François-Henri Soulié

14 août (21h00)
«Soleil Nomade»
Quartet de jazz manouche

Renseignements et réservations :
05 63 03 59 76
comediemandoune@wanadoo.fr

Du 7 juin au 30 septembre
Expositions
Claude Viseux, collages 1956-2008
La collection de Beaulieu, hommage à Frédéric Benrath et Simon Hantaï
Association Culturelle de l'abbaye de Beaulieu
Renseignements :
05 63 24 50 10 / 05 63 24 60 00

Au fil de l'eau... une histoire

28, 29 juillet
et 1er, 4, 7, 8 et 11 août
Valence-d'Agen
16ème édition
Fresque vivante de 450 acteurs
Réservation : 05 63 39 52 52
contact@aufildeleau.org
www.aufildeleau.org

L'estiu du Réveil occitan

20, 21 et 22 août
Montauban

Montalban Tèrra occitana
Journées d'animations occitanes gratuites
Conférence, théâtre, animations, danses traditionnelles, bal occitan

Renseignements :
05 63 67 85 92 / 05 63 66 15 94

Concours Régional Agricole

2, 3, 4 et 5 octobre
Renseignements :
05 63 03 56 86

36ème festival de Gramont
5 septembre (21h00)
«Sethi»
Trio de flûtes
«Les amis du château de Gramont»
05 63 95 74 03
www.festival-gramont82.com

Abbaye de Belleperche

Les Médiévales de Belleperche

19 et 20 septembre

Nombreux ateliers : arts guerriers, calligraphie, enluminure, héraldique, frappe de monnaie, forge, cuisine et herboristerie
Musique, contes et déambulations toute la journée

Entrée gratuite

Visite libre de l'abbaye, de l'exposition et accès aux Médiévales

De 10h00 à 19h00 sans interruption
Spectacles de fauconnerie avec plus de huit rapaces en vol à 15h00 et 17h00

Démonstration et vente d'artisanat
Possibilité de restauration sur place

Renseignements et réservation :
05 63 95 62 75

20ème édition «Châteaux Chantants»

18, 19 et 20 septembre

22 concerts gratuits pendant les Journées Européennes du Patrimoine

Artistes, chanteurs, danseurs...

Renseignements : www.adda.cg82.fr

Du 24 au 26 septembre à Lauzerte
«Aux origines de l'anthropologie française : Paul Lacombe»
Colloque
Renseignements et inscriptions :
fine@ehess.fr
nicolasadell@yahoo.fr

sport

8 août
Montech
Course cycliste «Elite»

30 août
Lauzerte
Manche du Championnat de France de motocross
85 cm³ cadets
05 63 94 66 55

30 août
Montauban
12ème Concours National de Pétanque

20 septembre
Montauban
Course pédestre
3ème édition de «La Sapiacaine»
05 63 91 32 95

30 septembre
Lauzerte et Cazes-Mondenard
Cyclisme
Organisation du Chasselas Doré
05 63 32 33 81

3 octobre
Castelsarrasin
Hippodrome de Marchès
Grand Prix du Conseil Général de Tarn-et-Garonne

30 octobre
Nègrepelisse
Organisation du 19ème Challenge International de lutte libre
06 10 32 59 14

Le meilleur du mille-feuille

Dans quelques semaines, nous connaîtrons dans les grandes options gouvernementales, quelles seront les compétences retenues pour les Conseils Généraux et les moyens financiers dont ils disposeront.

Dans un discours simpliste jouant sur la fibre des économies réalisées, on vous expliquera que plus « le mille-feuille » des collectivités locales sera mince, plus l'argent des contribuables sera mieux utilisé. A voir.

S'agissant des Conseils Généraux, leur utilité dans le rôle essentiel d'aménageur du territoire est connu et apprécié de tous.

Et, avec plus d'acuité dans un département comme le nôtre, en pleine mutation, où les zones rurales et celles soumises à l'emprise toulousaine connaissent des mutations très différentes.

Restons dans l'actualité la plus récente : celle de la dernière session de juin.

Le Conseil Général vient de voter les dernières décisions pour ouvrir, à la rentrée, le magnifique collège Azaña à Montauban, après celui de Montech, l'an dernier. En dix ans, le Conseil Général a investi 26 millions d'euros sur les 17 collèges qu'il gère pour les mettre au meilleur niveau sans compter le coût de construction des deux derniers établissements.

Qui a assuré le financement des zones d'activité économique et la mise en place d'un réseau de fibre optique, si ce n'est le Conseil Général ?

Après avoir mis en place et géré plus de six mille dossiers APA et quatre mille du RMI, il s'apprête à gérer le nouveau RSA.

On nous dit que les Conseils Généraux devront se cantonner à leurs compétences propres et ne plus se « disperser » à financer la vie associative.

Que deviendront des centaines d'initiatives dans la vie sportive, sociale ou culturelle ?

On ajoute « finis les financements croisés ». Ce qui veut dire que les communes devraient seules financer leurs projets futurs.

Beaucoup resteront dans les tiroirs et les services rendus aux populations s'en trouveront compromis.

Quand tout sera bouclé, il sera trop tard.

A ce moment-là, par défaut, nos concitoyens vérifieront à leurs dépens, que pendant des décennies, le Conseil Général a été particulièrement utile à la vie de notre département, non seulement à la vie quotidienne, mais aussi à l'économie, à l'aménagement du territoire et à la vision du futur.

Ils regretteront alors, mais trop tard, que la meilleure tranche du « mille-feuille » fasse cruellement défaut.

GROUPE DES RADICAUX ET APPARENTÉS

Une réforme des collectivités territoriales semble engagée par le gouvernement. Les conseils départementaux vont être concernés par cette réforme. Les socialistes ne sont pas opposés à ce que les couches empilées des structures territoriales soient apurées. Bien sûr ils ne sont pas dupes que cette réforme arrive au moment où la quasi totalité des régions, la majorité des départements, la majorité des grandes villes sont administrées par des socialistes...

Nous disons « chiche » allons y, diminuons le nombre d'élus mais aussi supprimons le cumul des mandats, répartissons les ressources fiscales des collectivités.

Effectivement aujourd'hui le système de désignation des élus de la région n'est pas satisfaisant. Il n'y a pas de lisibilité dans le principe d'élection à la proportionnelle intégrale. Ce système fait le jeu des appareils de parti, les citoyens n'ont pas un interlocuteur élu pour leur territoire de proximité. C'est ce qui fait la force du conseiller départemental élu par les habitants de son canton avec qui il a une relation privilégiée. Les premières propositions qui semblent privilégier un mélange des 2 systèmes, élection au suffrage direct et élection à la proportionnelle vont dans le bon sens.

Mais cette réforme doit aller plus loin et supprimer le cumul des mandats pour les villes, les départements et les régions. Un renouvellement de la classe politique s'en suivrait qui apporterait du sang neuf à notre démocratie.

Enfin il nous semble essentiel d'engager une réforme de la fiscalité locale. Il n'est pas possible que certaines communes ou communautés de commune puissent bénéficier de ressources fiscales très importantes tandis que d'autre sont réduites à la portion congrue. C'est le principe même d'égalité entre les citoyens inscrit dans les fondements de la république qui est bafoué. Une réforme des collectivités territoriales sans réforme de la fiscalité locale sera une réforme bancale, car l'une ne peut pas aller sans l'autre.

GROUPE DES SOCIALISTES

Le lundi 18 mai s'est tenue, à l'Abbaye de Belleperche, une grande réunion en présence de tout le « gotha » administratif et politique, pour évoquer le projet « Balladur » portant sur la modification de l'empilement des structures administratives.
Quel en a été le résultat ? – Plutôt désopilant, me semble-t-il, car tout semble utile !

– Les Communes ont une indispensable identité de proximité.

– Les regroupements de Communes sont nécessaires en tant qu'ils devraient permettre de rationaliser, en les mutualisant, les moyens financiers et humains, ce que ne démontrent pas du tout les constats actuels.

Pour l'avenir, sont annoncées des contraintes plus incitatives, voire des regroupements imposés par l'Etat aux élus, mais avec quels objectifs et conséquences ?

– Les Conseils Généraux : indispensables avec tout ce que leur transfère l'Etat en matière sanitaire et sociale.

– Les Conseils Régionaux (surtout ne pas agrandir les régions) semblent rester indispensables pour assurer certaines compétences.

– Et, au-dessus du pouvoir législatif français, un Parlement Européen très prolifique en matière de règlements et pour lequel nos concitoyens montreront prochainement leur attachement sans doute.

Et alors, me direz-vous ?

Lors du jeu question-réponse, l'un d'entre nous a eu l'audace de poser une question sur l'avenir de nos SIVU, SIVOM, Syndicats de Pays, qui ont tous acté des formes d'intercommunalité de moyens ou de projets... et toujours existants pour la plupart.
Question gênante, semble-t-il (ou hors sujet ? ou hors du temps imparti ?) puisque personne n'a souhaité y répondre.
Il paraît donc bien évident que personne ne voulant rien céder de ses prérogatives, cet état de fait servira de prétexte à une mainmise étatique sur la vie publique, même s'il faudra écorner les grands principes de notre démocratie locale.

Ah ! Nous allions oublier la fiscalité locale... Elle fut évoquée à la va vite et pour quelle conclusion ?

Feu la Taxe Professionnelle ! Elle devrait être remplacée par d'autres impôts, d'autres dotations (alimentés par les prélèvements fiscaux au bénéfice de l'Etat et redistribués). Il faut bien de l'argent pour que tous les échelons administratifs puissent assumer leurs prérogatives et, pour ce faire, il faudra bien que quelques-uns payent, personnes physiques et/ou entreprises.

Très probablement, ce ne seront que des vases communicants qui seront remplis par l'Etat au lieu des Collectivités Locales.

Pour ces dernières, tout cela n'augure pas beaucoup de lendemains qui chantent. Mais faisons confiance à notre Administration d'Etat qui fera le mieux dans le meilleur des mondes possibles... sauf si le mieux est l'ennemi du bien.

GROUPE DES INDÉPENDANTS ET APPARENTÉS

événements

où dormir ?

à faire

à voir

à ne pas manquer

en famille

entre amis

en couple

cliquez...

cliquez...

tout le
tourisme en T@rn-et-G@ronne
en ligne...

CONSEIL GENERAL
TARN-ET-GARONNE
www.cg82.fr